

UNDT/2012/157, Wand

Décisions du TANU ou du TCNU

Le retrait de l'administration des décisions administratives individuelles illégales qui ont créé les droits: la règle 11.2 du personnel autorise non seulement, mais oblige en fait l'administration à révoquer une décision administrative selon laquelle elle considère illégale. Cependant, le pouvoir de révoquer les décisions conférant des droits devrait nécessairement être exercés dans le délai pertinent pour répondre à une demande d'évaluation de la gestion. Dommages irréparables: lorsque la blessure alléguée n'est hypothétique, elle ne peut pas être considérée comme «irréparable» au sens de l'article 2.2 du statut dans le contexte d'une demande de suspension de l'action.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le 15 juin 2012, le haut-commissaire a nommé le demandeur à un poste déterminé. Peu de temps après, un candidat infructueux a demandé l'évaluation de la décision de la nomination, et le haut-commissaire adjoint a finalement décidé de révoquer cette décision le 11 octobre 2012. Le demandeur a déposé une demande de suspension de l'action, en attendant l'évaluation de la gestion, sur la décision du 11 octobre, le 11 octobre 2012. L'UNDT a constaté que le haut-commissaire adjoint avait jusqu'au 17 septembre 2012 au dernier pour révoquer la décision du 15 juin 2012 s'il considérait qu'il était illégal. Par conséquent, sa décision du 11 octobre 2012 est apparue *prima facie* illégale pour ne pas respecter le délai pertinent pour révoquer la décision du 15 juin 2012. Cependant, le UNDT a en outre constaté que la blessure présumée du demandeur n'était que hypothétique et que, par conséquent, la demande n'a pas répondu à l'exigence de dommages irréparables. Il a donc rejeté la demande de suspension d'action.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Wand

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2012/086

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

24 Oct 2012

Duty Judge

Juge Cousin

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suspension de l'action / mesures provisoires

Dommage irréparable

Illégalité à première vue

Droit Applicable

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- HCR IOM/FOM 034/2009

Statut du personnel

- Disposition 11.2

TCNU Statut

- Article 2.2

Jugements Connexes

UNDT/2012/141